



## Communiqué de presse spécialisé

Date 13.08.2020

---

### Dangers biologiques chez les animaux de rente – un nouveau site web pour s'en prémunir

La nouvelle plateforme interactive [www.animaux-de-rente-sains.ch](http://www.animaux-de-rente-sains.ch) permet aux détenteurs d'animaux de renforcer la santé de leur troupeau et de se protéger contre des maladies. Les mesures de biosécurité ont un impact à la fois sur la santé animale et sur la santé humaine, et contribuent également à réduire l'utilisation d'antibiotiques.



Créée par Vetsuisse Zurich en collaboration avec les services sanitaires pour animaux, la plateforme donne des indications précises sur les mesures de biosécurité qui peuvent être prises pour protéger son exploitation. Elle comprend l'ensemble des mesures préventives permettant de diminuer le risque d'apparition et de propagation d'une maladie. La réduction du recours aux antibiotiques et la prévention contre les épizooties, telles que la peste porcine africaine ou la fièvre aphteuse en font partie. Au-delà de la santé des animaux de rente, ces mesures ont aussi un impact sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

La plateforme propose aux utilisateurs un apprentissage interactif en ligne pour élargir leurs connaissances et évaluer la biosécurité de leur propre exploitation : elle permet de contrôler l'efficacité des mesures et d'identifier les éventuelles lacunes.

Ce nouveau site internet est également lancé en lien avec la révision en cours de l'ordonnance sur les épizooties (OFE). Il est prévu en effet de donner plus de poids à la biosécurité en rendant obligatoires les mesures de base pour toutes les exploitations avec des animaux de rente.

La biosécurité comprend en premier lieu des mesures d'hygiène et de nettoyage dans les exploitations. Elle est également cruciale lors du transport, des expositions ou de l'achat d'animaux, tout comme lors de l'estivage, de la détention au pâturage ou de la prise en charge des animaux nouveau-nés. Pour les éleveurs, la biosécurité constitue un outil complémentaire important pour protéger la santé animale.

### **Avantages sanitaires et économiques pour les détenteurs d'animaux**

Il convient de distinguer entre la biosécurité externe et interne. Les mesures externes empêchent l'introduction de maladies depuis l'extérieur. Les mesures internes visent à empêcher la propagation des agents pathogènes dans l'exploitation elle-même, en s'efforçant de couper les voies de transmission.

Lors des visites d'exploitations également, des mesures de biosécurité doivent être appliquées, par exemple en nettoyant les bottes et les mains. Les aliments pour animaux ou l'air peuvent aussi faire l'objet de mesures de biosécurité contribuant à la santé des animaux.

Si ces diverses mesures ont en premier lieu un impact sur la santé animale, elles permettent aussi de réaliser des économies en contribuant à réduire la fréquence des maladies et des épizooties. Elles permettent également de réduire le recours aux antibiotiques. Enfin, en prévenant les zoonoses, la biosécurité permet de protéger la santé des consommateurs et la santé des détenteurs d'animaux.

#### **Renseignements :**

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires (OSAV)  
Service médias  
Tél. 058 463 78 98  
[media@blv.admin.ch](mailto:media@blv.admin.ch)

#### **Département responsable :**

Département fédéral de l'intérieur DFI